



## Communiqué

Le Tribunal Administratif de Rennes a lourdement sanctionné l'État français pour ses carences dans la prévention et la lutte contre la prolifération des algues vertes dans la baie de Saint-Brieuc. Et à l'occasion, il donne raison aux associations Halte Aux Marées Vertes et Sauvegarde du Trégor qui dénoncent depuis des années les fausses mesures qui sont prises pour limiter drastiquement les excédents d'azote dans les rivières à l'origine des marées vertes. C'est bien pour cela qu'elles ont refusé les Plans Algues Vertes tels qu'ils ont été élaborés en 2010 et ceux proposés en 2018.

La conclusion qui s'impose est simple. Les services de l'Etat en Bretagne et tous les élus ont encore failli dans leur politique de reconquête de la qualité de l'eau, répétant les fautes des décennies passées. Comme quoi, il ne suffit pas de sauter comme un cabri en décrétant l'éradication des marées vertes pour en finir avec elles. Les services de l'Etat et les élus auraient été mieux inspirés de respecter la loi, ce qu'ils n'ont pas fait, ce pour quoi ils sont condamnés et de cesser de dilapider des millions d'euros en pure perte dans des plans de lutte voués à l'échec. Les solutions existent. Elles sont appliquées dans les zones de protection de captage d'eau minérale. Il est temps donc d'en finir avec les pratiques intensives et les élevages hors sols sur les 7 % de la surface agricole de la Bretagne qui produisent ces excédents d'azote à l'origine des marées vertes.

Contacts : 02 96 51 10 08 André Ollivro  
06 12 74 34 56 Yves-Marie Le Lay